

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 5 mars 2020
En Mairie de Dommartin-les-Remiremont : Salle du Conseil

L'an 2020 le 05 Mars à 20 heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Dommartin les Remiremont, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la Présidence de Madame Catherine LOUIS, MAIRE

Présents : Mme LOUIS Catherine, Maire, M. DIDIER Jean-Pierre, M. MANSOURI Jean, M.CUNAT Gérard, M. GRAVIER Christophe, Mme MAISON Annette, M.MOREAU Régis, M. DERVAUX Bruno, M. FRANCOIS Laurent, Mme MOUREY Anne-Marie, Mme PREVOT Stéphanie, M. ROSAYE Jean-Jacques

Absentes : Mme GEORGES-PY Isabelle, Mme DE SANTA Thiffany

Excusés ayant donné procuration : Mme GRANDEMANGE Vanessa à Mme LOUIS Catherine, M. COMBES Guillaume à M. MANSOURI Jean, Mme DAVAL Monique, à M. ROSAYE Jean-Jacques, M. DEMANGEL Jean-Pierre à Mme MOUREY Anne-Marie

Sécrétaire de séance : Mme MAISON Annette

Ouverture de séance :

Madame Catherine LOUIS , Maire, ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 12 Décembre 2019 qui leur a été adressé en son temps.

Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal a été adopté à l'unanimité.

Madame le Maire poursuit en demandant aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à formuler sur l'ordre du jour qui leur a été transmis le 26/02/2020 .

Aucune objection n'étant formulée, l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.
Elle est ensuite passée à l'examen de l'ordre du jour.

1) Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au maire par le Conseil Municipal

Droit de préemption urbain :

La commune n'exerce pas son droit de préemption sur les ventes suivantes :

- Un immeuble sis 115 rue Sur la Rive appartenant à Mme et Mr Francis Colnat
- Un terrain sis 735 rue de la Poirie appartenant à Madame Yvette Demangel
- Un immeuble sis 250 rue des Tilles appartenant à Mme et Mr Claude Marchal
- Un immeuble sis 174 rue de la Maix appartenant à Mme Anne Marie Maugain
- Un immeuble sis 194 rue de la Maix appartenant à Mme et Mr Alain Brunella
- Un immeuble sis 436 rue de Pont appartenant à Mme Dominique ROUSSEL

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les décisions relatives aux délégations prises par Madame le Maire.

2) Délibérations

Libertés publiques

Temps scolaire

Madame le Maire fait part à l'Assemblée que la mise en place des horaires actuels a été décidée en 2017 et pour une période renouvelable de 3 années scolaires . L'ensemble des membres des Conseils des 2 écoles concernées se sont prononcées pour le maintien du temps scolaire sur 4 jours..

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré , à l'unanimité, reconduit l'organisation du temps scolaire des écoles maternelle et élémentaire de notre Commune sur 4 jours.

Adhésion de la Communauté d'Agglomération de Saint Dié au SDANC

Madame le Maire informe l'Assemblée de la demande d'adhésion de la CA de St Dié au SDANC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré , à l'unanimité, autorise l'adhésion de la CA de Saint Dié au SDANC.

Domaine et Patrimoine

Avis sur l'ouverture d'une carrière à Rupt sur Moselle

Madame le Maire expose à l'Assemblée , le projet d'ouverture d'une carrière à Rupt sur Moselle au lieu dit « Liigebierupt ».

Toutes les informations utiles ont pu être consultées sur le site de la Préfecture des Vosges (<http://www.vosges.gouv.fr/layout/set/print/Politiques-publiques/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Installations-classees-soumises-a-autorisation/Avis-d-ouverture-d-une-enquete-publique-sur-la-demande-presentee-par-la-societe-SBI>)

Après réflexions , la Commune de Dommartin les Remiremont n'est que très peu impactée par ce projet .

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré , à l'unanimité, autorise l'ouverture de cette carrière.

Classement de l'orgue au titre des monuments historiques

Madame le Maire nous informe qu'une demande de classement avait été faite par le Conseil Municipal de 2007 et n'avait pas abouti.

La Commune de Dommartin les Remiremont possède un orgue de valeur – orgue Géhin - .

C'est pour cette raison qu'à ce jour le Conservateur des Monuments Historiques reprend le dossier et souhaite connaître la position du Conseil Municipal quant à sa demande de classement.

Devant cette opportunité qui s'offre à nous,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré , à l'unanimité, décide la demande de classement.

Finances locales

Budgets communaux

Monsieur Jean MANSOURI 1er adjoint informe l'Assemblée que le Conseil Municipal s'est réuni le 27 février 2020 à huis clos, en réunion de travail pour préparer notamment les sujets ci-dessous.

Monsieur Christophe GRAVIER, doyen de l'Assemblée préside la séance et soumet celle-ci au vote des CA 2019 pour tous les budgets communaux .

Madame Catherine LOUIS, Maire, conformément aux dispositions de l'article L 2121,14 du C.G.C.T. se retire de la séance .

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité tous les CA 2019 dont le récapitulatif est le suivant :

	Recettes	Dépenses	Report	Résultat
Commune				
Fonctionnement	1 597 712,13	1 838 269,49	1 802 489,80	1 561 932,44
Investissement	2 715 707,16	1 884 052,52	- 399 243,05	432 411,59

Eau				
Fonctionnement	156 133,75	152 696,36	94 981,02	98 418,41
Investissement	39 705,63	33 542,98	264 050,91	270 213,56

Assainissement				
Fonctionnement	195 917,69	161 999,13	62 807,90	96 726,46
Investissement	49 741,58	30 414,30	74 760,00	94 087,28

Forêt				
Fonctionnement	119 841,32	66 618,82	281 175,11	334 398,38
Investissement	31 295,24	2 770,54	- 991,60	7 533,10

- Approbation des comptes de gestion du receveur municipal – **adopté à l'unanimité** -
- Affectation des résultats et reversement des excédents – **adopté à l'unanimité** -
- Vote des participations syndicales et subventions 2020
- Votes des tarifs communaux de toutes natures
- Vote des taux d'imposition 2020
- Vote des Budgets Primitifs 2020

Au moment du vote des subventions aux associations, Monsieur Christophe Gravier argumente en faveur de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers et propose que nous revoyions le montant de leur subvention à la hausse, 100 euros supplémentaire leur sont accordés.

Monsieur Rosaye fait remarquer que le montant octroyé aux associations ne fait qu'augmenter. Madame le Maire lui répond que si nous voulons maintenir la population, le dynamisme du village et attirer d'autres habitants, il faut absolument soutenir le tissu associatif et donc continuer à les encourager par des subventions.

En ce qui concerne ces 4 dernières parties, un vote global a été proposé :
Résultats : 12 POUR - 4 ABSTENTIONS

Les participations syndicales et subventions 2020, les tarifs communaux de toutes natures, les taux d'imposition 2020 et les budgets primitifs 2020 sont adoptés par 12voix POUR et 4 ABSTENTIONS.

Nom Association	BP 2020
Batterie Fanfare l'Etendard	1 000,00
UNC AFN	400,00
Ass. Dommartin Histoire et Patrimoine	400,00
Ass. Pic 'Events	1 200,00

Don du Sang	300,00
Football Club	2 000,00
Prévention Routière	
Les Genévriers du May	500,00
Saltimbanque	6 000,00
Ancien combattant Légion Vosgienne	130,00
Adémat	20,00
Couleur Récré	500,00
Comité des fêtes	1 600,00
La détente	500,00
Association Radio des Ballons	
Association Familiale de Dommartin	350,00
Accord Agri	2 000,00
Au fil de la création	300,00
Amicale des sapeurs pompiers	800,00
Action Catholique	100,00
MJC	500,00
Chouquette and Co	500,00
	19 100,00

Organisme	2020
Sivius	6 335,57
SDIS	53 061,70
S.I.V.O.M. (secteur scolaire)	25 000,00
SMIC	1 025,00
SDANC	80,00
SIAHR	83219,25 € HT

Tarif	
Redevance assainissement	2,15 €

Fonction publique

Centre de gestion mandatement pour le contrat groupe assurance statutaire 2021-2024

Depuis 2007, le Conseil Municipal a confié au Centre de Gestion la mise en place des marchés pour les assurances statutaires, aussi il est proposé au Conseil Municipal de mandater à nouveau le Centre de Gestion pour la recherche des nouveaux contrats à venir pour 2021-2024

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré , à l'unanimité, autorise le Centre de Gestion à rechercher de nouveaux contrats pour 2021-2024.

Modification d'un poste suite à un départ en retraite

Mme le Maire informe l'Assemblée du départ en retraite d'un agent ayant le grade d'ASTEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) .

Afin de pourvoir à son remplacement, le Conseil Municipal doit transformer ce poste en poste adjoint technique territorial pour permettre une plus grande polyvalence.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de transformer ce poste en poste d'adjoint technique territorial.

3) Informations

- Affaires scolaires :

Mme Annette MAISON, adjointe aux affaires scolaires, fait part des comptes rendus des Conseils d'écoles des 2 écoles et rappelle que les effectifs restent stables .

Les actions et les projets dans les 2 écoles sont menés à bien grâce aux aides financières de la Commune et de Couleur Récré.

Un grand merci aux familles qui n'hésitent pas à venir et à prêter main forte pour les activités et les sorties. Des séances d'initiation aux postures du yoga et de respiration seront envisagées auprès des enfants de grande section. Partenariat possible grâce à la MJC qui emploie ce professeur pour les séances de yoga adultes

Les travaux de rajeunissement peinture et sols sont terminés à l'école élémentaire et pour l'école maternelle les rampes et grilles extérieures en cours de rénovation.

Les tablettes et ordinateurs de la classe mobile à l'école élémentaire donnent satisfaction aux élèves et aux enseignants.

- Madame le Maire informe que conformément à la loi « Engagement et Proximité » du 27 décembre 2019 l'envoi dématérialisé est désormais la norme pour l'envoi des convocations des conseillers municipaux..

- Conseil Municipal des enfants :

M. Régis MOREAU informe que le Conseil Municipal des Enfants participe au nettoyage de printemps le samedi 28 Mars 2020 à partir de 9 heures. Rendez vous devant la Mairie. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

- Points travaux :

Madame le Maire informe que les travaux en cours à l'Espace Culturel sont en bonne voie d'achèvement pour début avril. La journée du 16 mai serait retenue comme journée inaugurale.

- **Questions diverses**

Tous les dossiers portés à l'ordre du jour sont consultables au secrétariat de la mairie.

A DOMMARTIN-lès-REMIREMONT
Annette Maison, Adjointe au Maire